

# **GEM** LA FABRIQUE DES **MÉTÉORES**



**GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE  
LIEUX D'ACCUEIL  
AUTOGESTION  
ATELIERS THÉMATIQUES  
SENSIBILISATION  
ITINÉRANCE  
INCLUSION**

**7 RUE DU ONZE NOVEMBRE  
42100 SAINT-ÉTIENNE**



**FABRIQUEDESMETEORES**

**SAINTEMENTALE@GMAIL.COM**

# C'EST QUOI UN GEM ?

**UN GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) EST UN LIEU D'ACCUEIL ET D'ÉCHANGE DESTINÉ AUX PERSONNES CONFRONTÉES À DES TROUBLES PSYCHIQUES ET/OU À LA NEUROATYPIE. LES GEM SONT DES ESPACES CRÉÉS ET ANIMÉS PAR DES PERSONNES DIRECTEMENT CONCERNÉES PAR CES TROUBLES.**

## UN GEM, C'EST :

- UN LIEU D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN MUTUEL.
- UN ESPACE D'ÉCHANGES ENTRE PERSONNES CONCERNÉES OU EN QUESTIONNEMENT.
- UN ENDROIT OÙ CHACUN PEUT PARTAGER SON VÉCU SANS CRAINTE DE JUGEMENT.
- UN ENDROIT OÙ LES ACTIVITÉS VISENT À RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LE BIEN-ÊTRE COLLECTIF.
- UN LIEU OÙ LES MEMBRES CONTRIBUENT À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DU GROUPE.

**LES TROUBLES PSYCHIQUES PEUVENT TOUCHER N'IMPORTE QUI, À TOUT ÂGE. C'EST UN ENSEMBLE DE CONDITIONS AFFECTANT LA PENSÉE, LES ÉMOTIONS ET LE COMPORTEMENT. CELA PEUT INCLURE L'ANXIÉTÉ, LA DÉPRESSION, LE TROUBLE BIPOLAIRE, LES SCHIZOPHRÉNIES, LES TROUBLES DE L'ALIMENTATION, LE BURN OUT, ET BIEN D'AUTRES.**

## UN GEM, CE N'EST PAS :

- UN LIEU DE SOIN.
- UN LIEU DE DIAGNOSTIC OU D'ÉVALUATION MÉDICALE.
- UN ESPACE HIÉRARCHISÉ ENTRE PROFESSIONNELS ET MEMBRES.
- UN CENTRE DE LOISIRS.

## QUI PEUT VENIR ?

- TU AS PLUS DE 16 ANS
- TU ES CONCERNÉ.E PAR UN TROUBLE PSY / UNE NEUROATYPIE (AVEC OU SANS DIAGNOSTIC)
- MÊME SI TU EXPÉRIMENTES DES TROUBLES MINEURS / "PEU HANDICAPANT"
- TU ES EN QUESTIONNEMENT
- TU TE SENS SEUL.E OU ISOLÉ.E
  
- TU SOUHAITES NOUS REJOINDRE UNIQUEMENT POUR PARTICIPER À DES ATELIERS
  
- TU SOUHAITES T'INVESTIR DANS L'ORGANISATION DU GEM.

# LES ATELIERS

NOUS PROPOSONS DIVERS ATELIERS VARIANT EN FONCTION DES ENVIES ET PROPOSITIONS DES MEMBRES. ILS SONT PRINCIPALEMENT GRATUITS ET ANIMÉS PAR LES ADHÉRENTS.

TU RETROUVERAS SÛREMENT DES ATELIERS :

- CRÉATIFS / MANUELS
- LECTURE / ÉCRITURE
- CUISINE
- JEUX VIDÉO / DE SOCIÉTÉ
- SORTIES / PROMENADE
- THÉÂTRE
- ENTRAIDE

## COMMENT PARTICIPER?

EN ADHÉRANT AU GEM ! L'ADHÉSION EST DE 5 EUROS PAR AN. AVANT D'ADHÉRER, TU AS UN STATUT SPÉCIAL TE PERMETTANT DE PARTICIPER À 3 ACTIVITÉS AVANT DE DÉCIDER SI TU SOUHAITES OU NON ADHÉRER AU GEM.

CHAQUE ATELIER TE DEMANDERA CEPENDANT DE T'INSCRIRE AU PRÉALABLE.

EN TANT QU'ADHÉRENT, TU POURRAS PROPOSER ET ANIMER TES PROPRES IDÉES. CHACUN PEUT ÊTRE ACTEUR DU FONCTIONNEMENT DU GEM, IL FAUDRA SIMPLEMENT SE TOURNER VERS LES MEMBRES ORGANISATEURS POUR LE METTRE EN PLACE. SI TU AS PEUR DE LE FAIRE SEUL(E) OU QUE TU N'ES PAS SÛR(E) DE TOI, NOUS POUVONS T'ACCOMPAGNER POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE CRÉATION D'ATELIER.

**PUIS-JE VENIR SANS PARTICIPER AUX ATELIERS?**

OUI, LE GEM PROPOSE DES ESPACES LIBRES, AINSI QUE DU MATÉRIEL, DE LA LECTURE, DES JEUX DE SOCIÉTÉ, ETC., EN LIBRE ACCÈS ET MÊME LORSQU'UN ATELIER EST EN COURS. CES ESPACES GRATUITS NE SONT PAS SUR INSCRIPTION.

# LES MEMBRES DE L'ASSO

## LES MEMBRES PARTICIPANTS :

- SONT À JOUR DE LEURS COTISATIONS
- PEUVENT PARTICIPER À TOUS LES ATELIERS
- PEUVENT VOTER PENDANT LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
- SONT ÉLIGIBLES AU CONSEIL COLLÉGIAL

## LES MEMBRES ORGANISATEURS :

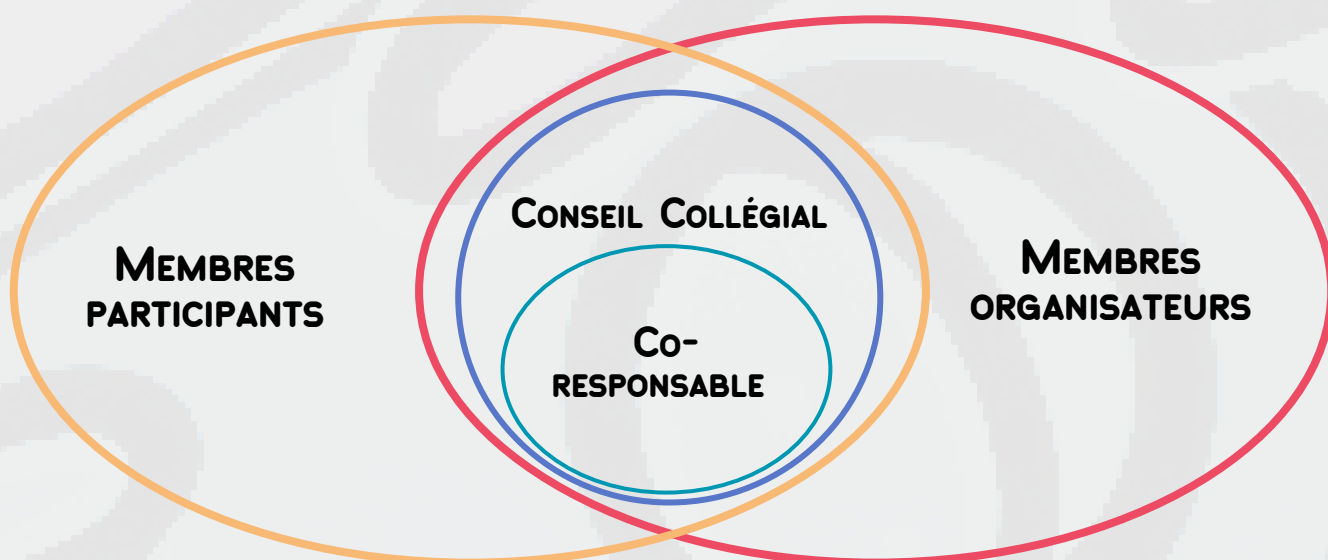
- IDEM QUE LES MEMBRES PARTICIPANTS
- PEUVENT ORGANISER DES ATELIERS
- PEUVENT TENIR DES PERMANENCES DANS LE LOCAL

## LE CONSEIL COLLÉGIAL :

- PREND LES DÉCISIONS ET ASSURE LA GESTION DU GEM.
- EST ÉLU PENDANT LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES POUR 3 ANS.
- EST COMPOSÉ DE 9 SIÈGES (6 MEMBRES ORGANISATEURS ET 3 MEMBRES PARTICIPANTS).

## LES CO-RESPONSABLES :

- SONT ÉLUS PAR LE CONSEIL COLLÉGIAL.
- SONT COMPOSÉS DE 3 PERSONNES (MEMBRES ORGANISATEURS DU CONSEIL COLLÉGIAL).
- REPRÉSENTENT LÉGALEMENT L'ASSOCIATION.



# L'ORGANISATION DU GEM

LES RÉUNIONS SONT DES MOMENTS CLÉS OÙ NOUS NOUS RASSEMBLONS POUR PRENDRE DES DÉCISIONS IMPORTANTES AINSI QU'ÉCHANGER SUR LES PROJETS, QUESTIONNEMENTS, SUGGESTIONS ET PRÉOCCUPATIONS. NOUS VISOUS À ENCOURAGER LA PARTICIPATION DE TOUS LES MEMBRES EN VEILLANT À CE QUE CHACUN SOIT ENTENDU.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- A LIEU AU MINIMUM UNE FOIS PAR AN, CONVOQUÉE PAR LE CONSEIL COLLÉGIAL.
- TOUT LE MONDE PEUT VENIR ET PARTICIPER.
- SEULS LES ADHÉRENTS À JOUR DE LEUR COTISATION PEUVENT VOTER.
- DOIT ÊTRE ANNONCÉE MINIMUM 15 JOURS AVANT.
- ADHÉSIONS, RENOUVELLEMENT OU NOUVELLE CANDIDATURE DE MEMBRE.
- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LE CONSEIL COLLÉGIAL.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

- SE TIENT EN DEHORS DES AGO, QUAND QUELQUE CHOSE D'EXCEPTIONNEL DOIT ÊTRE DISCUTÉ.
- PEUT ÊTRE CONVOQUÉE PAR LE CONSEIL COLLÉGIAL OU AU MOINS LA MOITIÉ DES MEMBRES À JOUR DE COTISATION.
- DOIT ÊTRE ANNONCÉE MINIMUM 15 JOURS AVANT.

## RÉUNION DU CONSEIL COLLÉGIAL :

- A LIEU AU MOINS 2 FOIS PAR AN.
- SEULES LES QUESTIONS FIGURANT À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COLLÉGIAL PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UN VOTE.